

Rapport de la Commission de vérification des Comptes

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles**

Band (Jahr): **27 (1891-1892)**

Heft 105

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

RAPPORT

de la Commission de vérification des Comptes.

Exercice 1890-1891.

MESSIEURS,

La Commission des comptes, composée seulement, vu l'absence de M. Dapples, de MM. Bertschinger et Chenevière, a procédé, samedi 11 juillet, à l'examen des comptes et des écritures de notre Caissier. Après avoir pointé les recettes et les dépenses, vérifié les comptes de la Banque cantonale et l'état des titres du rentier de notre Société, la commission a reconnu que la comptabilité est parfaitement en règle et propose à l'assemblée d'approuver les comptes de cet exercice et d'en donner décharge au Caissier.

La fortune de notre Société au 1^{er} juillet 1891 n'est plus que de 84,267 fr. 24; le déficit provient du fait que l'imprimeur a fourni une facture de plus de 1900 fr. pour *Bulletin*, etc., de l'année passée, facture réclamée en vain par notre Caissier. Nous estimons qu'il est nécessaire qu'à l'avenir on exige de l'imprimeur qu'il fournisse sa note en livrant les *Bulletins*.

Le système des chèques adopté pour régler toutes les dépenses présente plusieurs inconvénients pour la comptabilité; nous estimons que le but qu'on se propose serait atteint, si on se contentait de remettre par des chèques sur la Banque à notre Caissier l'argent dont il a besoin pour régler les factures qu'il a en mains; de la sorte, toutes les dépenses seraient portées sur son livre de caisse.

Il a été mis en lecture pendant l'exercice écoulé: 459 volumes, 277 brochures et 15 cartes.

La Bibliothèque de notre Société, malgré l'exiguïté du local, est très en ordre et bien tenue.

La Commission propose à l'assemblée de voter des remerciements à notre Caissier et à notre Bibliothécaire pour le zèle et le dévouement avec lequel ils remplissent leurs fonctions.

Lausanne, le 11 juillet 1891.

La Commission des comptes :

Ch. CHENEVIÈRE.

D^r BERTSCHINGER.

